

AFFAIRE N°9 - Centre Municipal de MONTGAILLARD - Approbation du programme - Approba-
tion du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer en
cas d'appel d'offres infructueux un marché avec l'entreprise présentant l'offre la
plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet CHANE-TUNE vient de me faire parvenir les projets relatifs à la réalisation d'un Centre Municipal à Montgaillard.

Ce centre sera composé :

- d'un bureau de l'Adjoint
- d'un bureau d'Accueil et Secrétariat
- d'une salle de mariage ou de réunion
- d'un bureau d'Etat civil
- d'un bureau d'Aide Sociale
- et de divers locaux, ateliers, réserves, etc...

L'ensemble de ces bureaux est relié par une galerie de circulation couverte en charpente avec une couverture de bardeaux bois.

Le coût des travaux y compris le mobilier serait de l'ordre de 600 000 F financé au moyen d'un emprunt à contracter auprès de la C D C.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- d'approuver les dossiers techniques
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer en cas d'appel d'offres infructueux un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, j'emets la question aux voix.

 Va
 Pour le Chef et par délégation
 Le Directeur des Finances et
 des Collectivités Locales
 Signé Paul PASTOR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

 Pour copie conforme
 Saint-pierre, le 13/11/78
 Le Chef de Bureau délégué
 J. LACOSTE